



RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION FREE RAID DECOU'VERTE UCPA SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 JUIN 2010

- > La Free Raid Décou'Verte UCPA est ouverte à tous à partir de 14 ans, avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- > La Free Raid Décou'Verte UCPA n'est pas une compétition (ni classement, ni chronométrage). Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient.
- > Des moniteurs UCPA encadreront obligatoirement les participants.

- > Pour le samedi et le dimanche, il y aura un seul point de retrait des plaques : sous la tente des Inscriptions (centre station – salon du Mondial du VTT).
- > Le retrait des raiders packs aura lieu le matin même, ½ heure avant le départ.
- > Départ à 10h pour la journée.

> Même si le parcours est balisé, il s'agit d'un raid et il est obligatoire de lire très attentivement le Road Book qui vous est remis lors du retrait des plaques. Il comprend les informations concernant le parcours et les consignes de sécurité à respecter impérativement.

- > Des points de ravitaillements, des points d'assistance technique CNPC et des postes de secours seront disposés sur le parcours balisé. Un déjeuner sera servi entre 11 h et 16 h à proximité du salon du Mondial du VTT.

- > Chaque participant doit être apte à la pratique du VTT en montagne : attention à l'altitude !
- > Pensez à vérifier le bon état de marche de votre VTT. Sinon il n'est peut-être pas trop tard ! Les magasins et les stands du salon du Mondial du VTT sont à votre service dans la station.
- > Le port du casque rigide et des gants est obligatoire. Les protections sont recommandées.
- > L'usage d'un VTT rigide est fortement déconseillé.
- > Un nécessaire de réparation minimum est à prévoir : au minimum 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse à bobo.
- > Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne change très vite, et les orages sont fréquents.

> Respect du code de la route obligatoire sur les routes traversées

> En cas d'accident, prévenir les secours au 112 ou le 18.

- > Chaque randonneur participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par son assurance personnelle (responsabilité civile). En cas d'accident, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle des participants (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment).

- > L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

- > Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image pour toute parution presse, TV, Internet.

- > Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve (panne des remontées mécaniques, orage ou grave intempérie) les ravitaillements et les animations restant en place.

- > L'organisation propose une assurance annulation.

Attention : Sans assurance annulation aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué.

- > L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les animations et le présent règlement.

- > Les inscriptions non accompagnées du règlement (par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme des 2 Alpes) et/ou non signées ne seront pas traitées.

Toute inscription à la Free Raid Décou'Verte UCPA implique l'acceptation du règlement.
L'organisation se réserve le droit de changer le parcours en fonction d'une météo défavorable (vent fort, orage, brouillard...)